

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL ET HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE



QUAND ?

14 mars 2024

13 h 30 à 16 h 30



COMMENT ?

ZOOM

Le lien Zoom ainsi que la documentation vous seront envoyés la journée de la session d'information.

Inscription obligatoire

au plus tard le
12 mars à midi

Je m'inscris !



Nous prioriserons les inscriptions des 2 premières personnes par établissement.

Vous ne devez pas avoir participé à cette session d'information dans les 3 dernières années afin d'assister à celle-ci.

Si un changement survient après votre inscription, veuillez nous aviser de votre impossibilité à participer. Il y aura prise de présence.

Votre libération syndicale, le cas échéant, sera envoyée la veille de la session d'information.